À une séance extraordinaire du Conseil de la municipalité d'Henryville tenue le jeudi 8 novembre 2018, à 18 :30 h au 110 rue Grégoire à Henryville, sont présents les conseillers; Patrick Wenning, Léo Choquette, Jean-Sébastien Roy, Valérie Lafond et Michel Lord sous la présidence de la mairesse Danielle Charbonneau.

Également présente : Sylvie Larose Asselin directrice générale et secrétaire-trésorière

Tous les avis de convocation ont été dûment expédiés à tous les membres du conseil y compris les absents.

Madame Danielle Charbonneau, mairesse ouvre la séance à 18 :30hrs.

6669-11-2018
Ouverture de la séance

Il est proposé par Valérie Lafond appuyé par Michel Lord et résolu à l'unanimité des membres présents d'ouvrir la séance extraordinaire du 8 novembre 2018.

6670-11-2018
Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Patrick Wenning appuyé par Valérie Lafond et résolu à l'unanimité des membres présents d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

6671-11-2018
Autorisation de signature entente de partenariat tourisme

Attendu que la municipalité va demander une aide financière dans le cadre de l'entente de partenariat régional en tourisme 2016-2020 Tourisme Montérégie;

En conséquence, sur la proposition de Valérie Lafond appuyée par Patrick Wenning, il est résolu à l'unanimité des membres présents que la municipalité autorise la mairesse Mme Danielle Charbonneau ou la directrice générale Mme. Sylvie Larose Asselin à signer tout document relatif à cette demande d'aide financière.

Monsieur le conseiller Michel Lord quitte son siège à 18 :43 déclarant des intérêts pécuniers particuliers dans les prochaines résolutions.

Monsieur le conseiller Jean-Sébastien Roy prend son siège à 18 :43h.

6672-11-2018
Engagement d'une firme-conseil

Attendu que le conseil municipal veut requérir aux services d'une firme-conseil afin de préparer des soumissions relatives à la construction d'un projet d'aqueduc sur le Rang St-Louis;

Attendu que la firme-conseil devra préparer les appels d'offres pour les différents services professionnels : arpentage, ingénieur, laboratoire, surveillant de travaux ainsi que l'appel d'offres pour le projet d'aqueduc;

En conséquence, sur la proposition de Jean-Sébastien Roy appuyée par Patrick Wenning, il est résolu à l'unanimité des membres présents que le conseil municipal autorise la directrice générale à demander les services d'une firme-conseil.

6673-11-2018
Autorisation de travaux de constructions d'un réseau d'aqueduc Rang St-Louis

Attendu que le conseil municipal a rencontré les citoyens du Rang St-Louis lesquels demandent un réseau d'aqueduc pour leur sécurité et leur santé;

Attendu qu'une dizaine de résidences seront desservies par ce réseau et qu'un règlement d'emprunt sera présenté au MAMOT lequel règlement pourra s'échelonner pour le remboursement sur une période de 20 ans;

En conséquence, sur la proposition de Valérie Lafond appuyée par Patrick Wenning, il est résolu à l'unanimité des membres présents que le conseil municipal accepte la demande des citoyens et autorise la construction du réseau d'aqueduc sur le Rang St-Louis conditionnel à l'acceptation du règlement d'emprunt par le MAMOT.

6674-11-2018
Autorisation de préparer un règlement d'emprunt

Attendu que le conseil municipal a autorisé la construction d'un réseau d'aqueduc sur le Rang St-Louis;

En conséquence, sur la proposition de Jean-Sébastien Roy appuyée par Valérie Lafond, il est résolu à l'unanimité des membres présents que le conseil municipal autorise la directrice générale à préparer un règlement d'emprunt pour lesdits travaux.

Monsieur le conseiller Michel Lord reprend son siège à 18 :50h.

Période de questions

Une question a été posée.

Monsieur le conseiller Léo Choquette prend son siège à 18 :57h.

6675-11-2018
Levée de la séance

Sur la proposition de Léo Choquette appuyée par Michel Lord, il est résolu à l'unanimité que la séance soit levée à 18 :58hrs.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS
Je, soussignée, Sylvie Larose Asselin, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie que la municipalité d'Henryville dispose des crédits nécessaires suffisants pour le paiement des déboursés reliés aux résolutions adoptées à cette séance.

……
Sylvie Larose Asselin

……	……..
Danielle Charbonneau	*Sylvie Larose Asselin, Directrice générale*
Mairesse	*Secrétaire-trésorière*

« Je, Danielle Charbonneau, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du Code municipal ».